



AFGHANISTAN

Commémoration de la chute de Kaboul
15 août 2021 – 15 août 2022:
Rétrospective de la destruction d'une profession



PROTECT-LAYERS.ORG



OBSERVATOIRE
INTERNATIONAL
DES AVOCATS



AFGHANISTAN
AOÛT 2022

CONTEXTE

La chute précipitée de Kaboul aux mains des talibans le 15 août 2021 et le rétablissement du gouvernement taliban ont mis fin à 20 ans de développement social et de construction de l'État de droit. Cela a entraîné la fuite de milliers de personnes d'Afghanistan, dont un grand nombre d'avocats, de juges et de procureurs. A l'occasion du premier anniversaire de la chute de Kaboul, l'Observatoire international des avocats en danger (OIAD) lance une campagne de soutien et de plaidoyer afin de témoigner de sa volonté de continuer à soutenir un barreau indépendant en Afghanistan et nos confrères afghans que ceux-ci se trouvent en Afghanistan ou en exil.

2001- 2021 : la tentative de construction d'un Etat de droit

La chute du régime taliban en novembre 2001, suite à l'invasion des Etats-Unis et de l'OTAN, s'est achevée par la signature des Accords de Bonn. L'objet des accords visait à permettre aux autorités afghanes de revenir au pouvoir afin d'établir une nouvelle constitution pour le pays.

Durant plus de vingt ans, l'Afghanistan a été marqué par des conflits entre les forces gouvernementales et les acteurs non étatiques. Malgré les efforts de construction d'un Etat de droit, de nombreuses difficultés ont persisté, notamment en matière de corruption, d'impunité, de droits humains et de droit à un procès équitable.

Pendant cette période, les avocats ont joué un rôle clé dans la promotion de l'Etat de droit et de la justice sociale en Afghanistan. La création du Barreau Indépendant d'Afghanistan (AIBA) en 2008 a permis aux avocats d'exercer avec la garantie d'une protection et d'un égal accès à la profession pour les hommes et les femmes. Par son indépendance, sa gouvernance paritaire et son statut non-gouvernemental et apolitique, le barreau poursuivait les valeurs démocratiques de protection des droits fondamentaux, de procès équitable et d'indépendance de la justice.



15 août 2021: La chute de Kaboul et ses conséquences pour les avocats

A la suite du retrait des dernières troupes américaines stationnées en Afghanistan, les talibans ont pris d'assaut le pays avant d'atteindre la capitale le 15 août 2021. La chute de Kaboul a marqué la prise de pouvoir des talibans et la défection du gouvernement afghan.

En raison de leur rôle très actif dans la défense des droits fondamentaux des citoyens afghans, les avocats ont été immédiatement pris pour cible non seulement par le nouveau régime, mais également par les prisonniers qui ont été libérés. Environ 30 000 criminels ont été libérés de prison, dont environ 10 000 constituent une menace directe pour les avocats, soit parce qu'ils tiennent leurs anciens avocats pour responsables de leur condamnation, soit parce que les avocats, en particulier des avocates, ont représenté des victimes dans des affaires dans lesquelles ces prisonniers ont été condamnés.

LE DÉCLIN DU BARREAU INDEPENDANT D'AFGHANISTAN (AIBA)

Le 22 novembre 2021, le ministère taliban de la Justice a publié un décret privant l'AIBA de son indépendance et de sa capacité d'accorder des licences aux avocats. Le décret stipule que seuls les avocats approuvés par les talibans seront autorisés à comparaître devant les tribunaux.

Le 23 novembre 2021, l'AIBA a été attaqué par les talibans forçant la désignation d'un nouveau Bâtonnier étroitement lié au ministère taliban de la Justice. Les talibans ont ainsi eu accès à la base de données de l'AIBA incluant des informations personnelles détaillées sur la famille et les clients des avocats. Cela a exposé les avocats membres de l'AIBA à de graves représailles : 12 assassinats, 171 arrestations et de sérieuses menaces à leur encontre, en particulier contre ceux spécialisés dans la défense des droits humains et des femmes.

[Pour en savoir plus](#)

EXERCER LA PROFESSION D'AVOCAT EN AFGHANISTAN AUJOURD'HUI

Le ministère de la Justice a annoncé que les avocats afghans seraient tenus de renouveler leur certification dans le cadre d'un nouveau processus de qualification établi par le ministère.



Les 2.270 avocats encore présents dans le pays doivent passer un examen où les questions sont tirées de sujets religieux et ne se rapportent pas à des qualifications juridiques. Les candidats à la certification devront également obtenir l'approbation de l'agence de renseignement des talibans concernant leurs éventuels antécédents tels que leurs relations avec les organisations internationales et l'ancien régime.



Les femmes privées de leur droit d'exercer

Les femmes ont été immédiatement privées de leurs droits d'exercer par les talibans. De nombreuses avocates sont menacées de mort en raison de leur travail dans des affaires sensibles de défense des droits des enfants et des femmes, notamment dans des cas de violence conjugale et familiale, d'interdiction d'enseignement, d'isolement forcé et de privation d'emploi.

Ces menaces sont devenues si graves que de nombreuses avocates ont été contraintes de se cacher, de changer d'adresse et de numéro de téléphone. À l'heure actuelle, les femmes ne sont pas incluses dans le nouveau processus de qualification de la profession d'avocat et ne sont pas autorisées à entrer dans les bâtiments du ministère de la Justice.

Témoignages d'avocats en Afghanistan



Pour des raisons de sécurité, les témoignages suivants sont publiés de manière anonyme afin de ne pas mettre en danger les avocats qui les ont partagés.

M. Mohammad de la province de Herat

[Nom fictif, avocat en Afghanistan]

L'avocat Mohammad a perdu toute perspective de carrière professionnelle. En raison de son travail d'avocat dans plusieurs affaires par le passé, les talibans le considèrent comme leur ennemi. De ce fait, il a dû fuir sa maison avec sa famille en raison du risque élevé de représailles. Bien qu'il ait réussi à rejoindre l'Iran, il a été capturé à proximité de la frontière iranienne, il a été séparé de sa famille fait prisonnier et torturé par les talibans pendant plusieurs semaines. Aujourd'hui, il vit dans l'anonymat en Afghanistan, séparé de sa famille et travaillant comme vendeur pour survivre. IL déplore que la profession d'avocat est perdue toute sa valeur : *"les talibans permettent l'accès à la profession à des individus qui sont des partisans du gouvernement, des diplômés d'écoles religieuses qui ne connaissent pas le droit"*.

[Voir le témoignage vidéo](#)

Mme. Zulikha de la province de Kaboul

[Nom fictif, avocate en Afghanistan]

Pour Mme Zulikha, comme pour toutes les autres avocates afghanes, la prise du pouvoir du gouvernement taliban a signifié l'interdiction d'exercer sa profession. Elle regrette que depuis la chute de Kaboul en août 2021, la profession d'avocat dans le pays n'ait pas été respectée. Elle dénonce notamment que ses confrères encore en exercice subissent *"une forte stigmatisation à leur rencontre de la part des autorités talibanes devant les tribunaux faisant pression sur les victimes pour qu'elles ne recourent pas aux services de défense juridique des avocats"*. En outre, l'annonce récente des talibans imposant la Charia comme seule loi applicable en Afghanistan complique considérablement l'exercice de la profession aujourd'hui.

M. Massoud de la province de Herat

[Nom fictif, avocat en Afghanistan]

Avocat afghan spécialisé dans la défense des droits des femmes et des enfants, M. Massoud a fui au Pakistan après la chute de Kaboul en août 2021. Cependant, en raison de l'impossibilité d'obtenir un visa et de régulariser son statut au Pakistan, il a dû retourner en Afghanistan. L'avocat déclare que *"depuis mon retour, j'ai dû faire face à de nombreuses poursuites et accusations à mon encontre liées à mon travail d'avocat et de militant des droits humains. J'ai même dû payer de lourdes amendes pour me défendre contre ces accusations afin de sauver ma vie"*.

[Voir le témoignage vidéo](#)

AVOCATS AFGHANS EN EXIL: TÉMOIGNAGES



Suite à la détérioration de la situation humanitaire en Afghanistan en 2021, **3,4 millions de personnes sont actuellement déplacées par le conflit, avec 2 millions de réfugiés afghans enregistrés en Iran et au Pakistan**. Parmi eux, de nombreux avocats et avocates ont voulu fuir le pays pour échapper aux graves menaces à leur vie et celle de leur famille. Selon les chiffres de l'AIBA, il y a actuellement plus de 400 avocats afghans en exil.

Les témoignages recueillis par l'Observatoire expriment la réalité des difficultés auxquels font face ces avocats qui ont été contraints à l'exil. Les demandes de visa et leur examen par les autorités compétentes prennent plusieurs mois et nombre d'entre eux se retrouvent alors en situation irrégulière en Iran ou Pakistan. Ils sont également le plus souvent contraints de vivre avec des ressources extrêmement faibles ce qui accroît encore leur vulnérabilité.



Rohullah Qarizada

[Président du Barreau Indépendant d'Afghanistan (AIBA)]

Le président de l'Association indépendante du barreau afghan (AIBA), Rohullah Qarizada, rappelle « qu'il y a tout juste un an, l'AIBA, était l'association

indépendante d'avocats la plus importante du pays avec plus de six mille membres, dont 30% de femmes et qu'elle assurait la défense de la profession et œuvrait en faveur du respect des droits de chaque citoyen ». M. Qarizada condamne le fait que « après avoir pris le pouvoir, les Talibans ont éliminé toutes les organisations juridiques, judiciaires et de défense des droits humains, y compris l'AIBA. Le 24 novembre 2021, les Talibans ont attaqué les bureaux de l'AIBA avec la force armée. Le personnel et les dirigeants de l'AIBA ont été expulsés de leurs bureaux de manière extrêmement violente tant sur le plan physique qu'au travers d'actes d'humiliation. Certains ont même été emprisonnés. Les Talibans ont alors pris le contrôle des bureaux et ont eu accès à l'ensemble des ordinateurs et des données concernant les avocats. » Depuis son exil, le président assure que le conseil d'administration de l'AIBA poursuit ses efforts pour soutenir ses membres. À cette fin, M. Qarizada indique que l'AIBA redeviendra active en exil avec la coopération d'organisations internationales et de barreaux.

[Voir le témoignage vidéo](#)





Hakima Alizada

[Avocate contrainte à deux reprises à l'exil par l'arrivée des Talibans]

En tant qu'avocate, Hakima Alizada s'est spécialisée dans la défense des droits des femmes et des enfants et des droits humains.

Elle a travaillé pendant des années pour le ministère de la justice et la Commission indépendante des droits humains dans ce domaine. En ce qui concerne l'exercice de la profession d'avocat en Afghanistan avant la chute de Kaboul, Hakima dénonce qu'"il y avait une opinion généralisée selon laquelle les femmes sont moins capables que les hommes". Cependant, Hakima reconnaît également que "petit à petit, la situation s'est améliorée grâce à la constitution fondée sur l'égalité des droits entre les hommes et les femmes". Depuis la prise du pouvoir par les talibans en août 2021, elle vit en exil pour la deuxième fois de sa vie.

[Voir le témoignage vidéo](#)



Portrait de l'avocat Hafedzada Mohammad Ayatullah

« Je suis avocat depuis 2016 inscrit au barreau sous le numéro 3407. J'ai participé à de nombreuses formations en droit de l'Homme et j'ai également travaillé dans la traduction officielle et la délivrance de documents officiels du ministère de la justice

J'ai été aussi bénévole dans la Afghanistan Youth Volunteers Organization. Dans cette association, je suis intervenu comme défenseur des droits de l'Homme et également notaire. J'ai traité un grand nombre d'affaires concernant des violences graves à l'égard des femmes, des cas de torture et de divorce qui m'ont valu de nombreuses menaces de la part de personnes impliquées dans ces affaires comme des Talibans. Ma sœur est une magistrate très engagée. Elle a également participé à de nombreuses émissions de radio et de télévision sur les droits des femmes et des enfants. Ma sœur et moi-même avons reçu de nombreux messages nous demandant qu'elle quitte ses fonctions de magistrate car « une femme ne peut être juge ». Lorsque les talibans ont pris le contrôle de l'Afghanistan, ma sœur a pris contact avec le Barreau de Paris pour avoir de l'aide et du soutien dans le cadre des évacuations. Hélas, l'attentat de l'aéroport de Kaboul a compliqué les évacuations. Pendant 2 mois, moi et ma famille, avons dû nous cacher à différents endroits du pays souvent avec très peu de moyens de subsistance. Finalement, nous avons été évacués vers les Emirats Arabes Unis où nous sommes restés plusieurs mois dans un camp de réfugiés. Nous étions en sécurité mais en l'absence de visa pour le pays d'accueil, il nous était impossible de sortir de l'enceinte du camp, ce qui rendait très complexe la possibilité de contacter des administrations officielles ou des ambassades. Nous avons pu finalement obtenir un visa pour la France six mois plus tard. Dieu merci je vis maintenant dans un endroit où je suis en sécurité avec ma famille, nous disposons d'un logement et j'ai reçu mon statut de réfugié le 21 juillet 2022. Je voudrais spécialement remercier les autorités françaises et le Barreau de Paris pour leur soutien et leurs actions pour sauver un grand nombre d'avocats afghans dont moi-même. Je prie pour qu'un jour d'autres avocats vivant en exil puisse être évacués également dans un pays sûr. Salutations à tous les alliés de la justice partout dans le monde. »